



Avis public

Interdiction de faire des feux

Avis public est donné de ce qui suit :

Considérant qu'il n'y a pas plu depuis plusieurs semaines et que les risques d'incendie sont très élevés ;

Lors d'une séance ordinaire tenue le vendredi 13 août 2010, le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a adopté une résolution interdisant la possibilité de faire des feux en plein air ou dans des foyers extérieurs, même avec grillage, jusqu'à nouvel ordre.

Il est de même interdit de faire usage de pièces pyrotechniques qui peuvent aussi causer des incendies.

Les membres du conseil demandent la collaboration des citoyens et des citoyennes pour faire respecter cet avis en informant visiteurs et clients de l'état de la situation. Il ne faudrait pas gâcher un si bel été par un plaisir éphémère «d'un petit feu de camp».

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce 17^e jour de août 2010 par

Le directeur général,
Denis Cusson